

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Lois et décrets			Débats à l'Assemblée Nationale	Bulletin Officiel Ann. march. publ. Registre du Commerce	REDACTION ET ADMINISTRATION DIRECTION
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	Un an	
Algérie	8 Dinars	14 Dinars	24 Dinars	20 Dinars	15 Dinars	Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 9, rue Trolier ALGER Tél : 66-81-49, 66-80-96 C.C.P. 3.200-50 - ALGER
Etranger	12 Dinars	20 Dinars	35 Dinars	20 Dinars	20 Dinars	

Le numéro 0,25 Dinar — Numéro des années antérieures : 0,30 Dinar Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de fournir les dernières bandes pour renouvellements et réclamations — Changement d'adresse ajouter 0,30 Dinar Tarif des insertions : 2,50 Dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 65-3 du 13 janvier 1965 portant modification du budget de fonctionnement, p. 26.

Décret n° 65-4 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au Président de la République, p. 28.

Décret n° 65-5 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au Président de la République, ministère de l'intérieur, p. 36.

Décret n° 65-6 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au Vice-Président du Conseil, ministre de la défense nationale, p. 39.

Décret n° 65-7 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au Vice-Président du Conseil, p. 41.

Décret n° 65-8 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre délégué à la Présidence du Conseil, p. 41.

Décret n° 65-9 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de la justice, garde des sceaux, p. 42.

Décret n° 65-10 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 44.

Décret n° 65-11 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, p. 47.

Décret n° 65-12 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de la santé publique, des anciens moudjahidine et des affaires sociales, p. 51.

Décret n° 65-13 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre des affaires étrangères, p. 55.

Décret n° 65-14 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de l'éducation nationale, p. 57.

Décret n° 65-15 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre des postes et télécommunications, des travaux publics et des transports, p. 61.

Décret n° 65-16 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de la reconstruction et de l'habitat, p. 65.

Décret n° 65-17 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre du commerce, p. 67.

SOMMAIRE (suite).

- Décret n° 65-18 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre du travail, p. 68.
- Décret n° 65-19 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de la jeunesse et des sports, p. 71.
- Décret n° 65-20 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de la réforme administrative et de la fonction publique, p. 74.
- Décret n° 65-21 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre du tourisme, p. 75.
- Décret n° 65-22 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre des habous, p. 77.
- Décret n° 65-23 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au budget des charges communes, p. 79.

Décret n° 65-24 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au budget annexe des irrigations et de l'eau potable, p. 83.

AVIS ET COMMUNICATIONS

- Avis des 8 et 28 décembre 1964 relatifs aux surfaces déclarées libres après renonciation totale à des permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures au Sahara, p. 85.
- Avis du 28 décembre 1964 relatifs aux surfaces déclarées libres après renonciation totale à des permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Algérie du Nord, p. 85.
- Avis du 28 décembre 1964 relatif à la surface déclarée libre par suite de la non demande de renouvellement d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures au Sahara, p. 86.
- Emprunts. — Bons à 10 % 1955, p. 87.
— Bons à 5 % 1949, p. 87.
- Marchés. — Appel d'offres, p. 88.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 65-3 du 13 janvier 1965 portant modification du budget de fonctionnement.

Le Président de la République, Président du Conseil,
Vu la loi de finances pour 1964 n° 63-496 du 31 décembre 1963 et notamment son article 10 ;
Vu le décret n° 64-26 du 20 janvier 1964 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour 1964 au ministre de l'intérieur ;
Vu le décret n° 64-30 du 20 janvier 1964 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour 1964 au ministre de l'orientation nationale (sous-secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports) ;

Vu le décret n° 64-333 du 2 décembre 1964 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décète :

- Article 1^{er}. — Est annulé sur 1964, un crédit de trois millions sept cent quarante et un mille dinars (3.741.000 D.A.), applicable au budget de l'Etat et aux chapitres énumérés à l'état « A » annexé au présent décret.
 - Art. 2. — Est ouvert sur 1964, un crédit de trois millions sept cent quarante et un mille dinars (3.741.000 D.A.), applicable au budget de l'Etat et aux chapitres énumérés à l'état « B » annexé au présent décret.
 - Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.
- Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN D.A.
	MINISTERE DE L'INTERIEUR TITRE III MOYENS DES SERVICES 4 ^e Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-92	Charges immobilières	375.000
	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS TITRE III MOYENS DES SERVICES 4 ^e Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-31	Centre de formation des cadres. — Remboursement de frais	3.366.000
	Total des crédits annulés	3.741.000

ETAT B

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4° Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-32	Sûreté nationale. — Matériel	375.000
	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	250.000
	3° partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i> <i>Charges Sociales</i>	
33-93	Sécurité sociale	700.000
	4° Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-02	Administration centrale. — Matériel	100.000
34-12	Inspections départementales. — Matériel	50.000
34-22	Education physique et sportive. — Matériel	40.000
34-41	Jeunesse et éducation populaire. — Remboursement de frais	12.000
34-42	Jeunesse et éducation populaire. — Matériel	1.500.000
34-43	Jeunesse et éducation populaire. — Entretien des pupilles des centres spécialisés	104.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-41	Jeunesse et éducation populaire. — Travaux d'entretien	610.000
	Total des crédits ouverts	3.741.000

Décret n° 65-4 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au Président de la République.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au Président de la République, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au Président de la République (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Services du Président de la République. — Rémunérations principales	102.750
31-02	Services du Président de la République. — Indemnités et allocations diverses	22.500
31-03	Administration centrale. — Direction générale de la législation. — Rémunérations principales	177.063
31-04	Administration centrale. — Direction générale de la législation. — Indemnités et allocations diverses	20.499
31-31	Direction de l'administration générale. — Rémunérations principales ..	471.726
31-32	Direction de l'Administration Générale. — Indemnités et allocations diverses	56.889
31-35	Direction des Transmissions Nationales. — Rémunérations Principales.	1.218.498
31-36	Direction des Transmissions Nationales. — Indemnités et allocations diverses	105.774
31-41	Direction du Chiffre. — Rémunérations principales	275.646
31-42	Direction du Chiffre. — Indemnités et allocations diverses	8.628
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1 ^{re} Partie	2.459.973

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	3^e Partie	
	PERSONNEL EN ACTIVITE ET EN RETRAITE	
	CHARGES SOCIALES	
33-91	Prestations familiales	600.000
33-92	Prestations facultatives	4.500
33-93	Sécurité Sociale	118.749
	Total de la 3 ^e Partie.....	723.249
	4^e Partie	
	MATERIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
34-01	Administration centrale. — Cabinet. — Remboursement de frais	5.001
34-02	Administration centrale. — Cabinet. — Matériel et fonctionnement des Services	5.001
34-03	Administration centrale. — Direction générale de la législation. — Remboursement de frais	8.874
34-04	Administration centrale. — Direction générale de la législation. — Matériel	22.125
34-05	Administration centrale. — Direction générale de la législation. — Bibliothèque	33.189
34-14	Fonctionnement du service social	33.186
34-31	Direction de l'Administration Générale. — Remboursement de frais ..	177.000
34-32	Direction de l'Administration Générale. — Matériel et fonctionnement des services	153.876
34-34	Fonctionnement du Bureau d'Etudes Economiques	221.250
34-35	Direction des Transmissions Nationales. — Remboursement de frais ..	77.250
34-36	Direction des Transmissions Nationales. — Matériel	1.505.994
34-41	Direction du Chiffre. — Remboursement de frais	22.242
34-42	Direction du Chiffre. — Matériel et fonctionnement des services	110.625
34-74	Personnel temporaire. — Salaires et accessoires de salaires	331.875
34-91	Parc automobile	167.844
34-92	Charges immobilières	22.125
34-93	Remboursement à diverses administrations	28.761

CHAPITRES	LIBELLÉS	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-94	Frais de passage et de transport des fonctionnaires de diverses administrations	mémoire
	Total de la 4 ^e Partie.....	2.926.218
	5 ^e Partie	
	TRAVAUX D'ENTRETIEN	
35-01	Travaux d'entretien	245.589
	7 ^e Partie	
	DEPENSES DIVERSES	
37-01	Fonds spéciaux	2.655.000
37-91	Dépenses relatives à des congrès et missions	66.249
37-92	Dépenses diverses des services	mémoire
37-93	Manifestations et fêtes nationales	132.750
	Total de la 7 ^e Partie	2.853.999
	Total du Titre III.....	9.209.028
	TITRE VIII	
	DÉPENSES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>	
81-01	Œuvres sociales en faveur des personnels des services centraux de la Présidence de la République	13.275
	Total pour les services centraux	9.222.303
	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Rémunérations d'activité</i>	
81-01	Administration Centrale -- Rémunérations principales	750.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-02	Administration Centrale. — Indemnités et allocations diverses	45.000
31-03	Corps d'Inspection et de Contrôle — Rémunérations principales	mémoire
31-04	Corps d'Inspection et de Contrôle. — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-11	Trésor — Rémunérations principales	1.075.000
31-12	Trésor — Indemnités et allocations diversés	37.500
31-21	Douanes — Rémunérations principales	2.901.033
31-22	Douanes — Indemnités et allocations diversés	125.000
31-31	Service des Impôts — Rémunérations principales	5.491.020
31-32	Service des Impôts — Indemnités et allocations diverses	500.000
31-35	Topographie — Organisation Foncière — Rémunérations principales	400.000
31-36	Topographie — Organisation Foncière — Indemnités et allocations diversés	5.000
31-71	Services communs et services divers. — Rémunérations principales ..	350.000
31-72	Services communs et services divers. — Indemnités et allocations diverses ..	54.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	25.000
31-93	Primes de rendement aux personnels des administrations financières ..	25.000
	Total de la 1^{re} Partie	11.783.553
	3^e Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	2.500.000
33-92	Prestations facultatives	12.500
33-93	Sécurité Sociale	324.999
	Total de la 3^e Partie	2.837.499
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration Centrale — Remboursement de frais	37.500
34-02	Administration Centrale — Matériel	62.500
34-03	Services Extérieurs — Remboursement de frais	660.000
34-04	Services Extérieurs — Matériel	1.193.949
34-91	Parc automobile	112.500
34-92	Loyers	322.317
34-94	Frais de passages exceptionnels	1.250
	Total de la 4^e Partie	2.390.016

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	5^e Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-91	Administrations Financières. — Travaux d'entretien	360.000
	7^e Partie	
	<i>Dépenses Diverses</i>	
37-42	Dépenses incombant à l'ancien service des sequestres	mémoire
37-91	Frais d'escompte sur prix de coupe de bois	750
37-93	Frais de contrôle des divers organismes et assemblées relevant du service du crédit	mémoire
37-94	Représentation de l'Etat dans les Conseils d'Administration de Sociétés..	mémoire
	Total de la 7 ^e Partie	750
	Total du Titre III	17.371.818
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4^e Partie	
	<i>Action Economique - Encouragements et Interventions</i>	
44-91	Institutions de coopération et de crédit populaire. — Subventions aux Banques Populaires et aux institutions de crédit ou de coopération ..	mémoire
	TITRE VIII	
	DEPENSES SUR RESSOURCES AFFECTEES	
	1^{re} Partie	
	<i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>	
81-61	Œuvres Sociales intéressant les personnels des Finances et leurs familles	12.501
	Total pour la direction générale des finances	17.384.319
	DIRECTION GENERALE DE L'INFORMATION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration Centrale. — Rémunérations Principales	403.227
31-02	Administration Centrale. — Indemnités et Allocations diverses	17.700
31-11	Services extérieurs. — Rémunérations Principales	131.091
31-12	Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	6.237
31-92	Rémunérations des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1 ^{re} Partie	558.255

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	3ème Partie	
	<i>Personnel. — Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	57.525
33-92	Prestations et versements facultatifs	6.195
33-93	Sécurité Sociale	34.071
	Total de la 3 ^e Partie	97.791
	4 ^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Remboursement de frais	22.125
34-02	Matériel et mobilier	51.993
34-03	Fonctionnement des services de presse	230.100
34-04	Extension de la Télévision en Algérie	mémoire
34-05	Fonctionnement des services photographiques et cinématographiques	22.125
34-11	Services Extérieurs. — Remboursement de frais	23.784
34-12	Services Extérieurs. — Matériel	17.700
34-13	Diffusion locale de documents	4.425
34-91	Parc automobile	53.100
34-92	Loyers	13.275
	Total de la 4 ^e Partie	438.627
	7 ^e Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Dépenses diverses	4.425
	Total du Titre III	1.009.098
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^e Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Subventions de fonctionnement à la Radiodiffusion Télévision Algérienne	2.212.500
43-02	Subventions à l'agence Algérie Presse Service	940.311
43-03	Subventions aux Actualités Algériennes	67.439
	Total du Titre IV	3.230.250
	Total pour la direction générale de l'information	4.329.348

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	DIRECTION GENERALE DU PLAN	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Direction générale du Plan et des études économiques. — Rémunérations principales	528.750
31-22	Direction générale du Plan et des études économiques. — Indemnités et allocations diverses	12.500
	Total de la 1 ^{re} Partie.....	541.250
	3^e Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	37.500
33-92	Prestations facultatives	mémoire
33-93	Sécurité sociale	12.500
	Total de la 3 ^e Partie.....	50.000
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Direction générale du plan et des études économiques. — Remboursement de frais	25.000
34-22	Direction générale du Plan et des études économiques. — Matériel et fonctionnement des services	183.329
34-91	Parc automobile	6.000
34-92	Loyers.	13.350
	Total de la 4 ^e Partie.....	227.679
	Total du Titre III.....	818.929
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1^{re} Partie	
	<i>Interventions publiques et administratives</i>	
41-21	Subventions aux associations coopérant aux activités du Plan	8.750
	Total pour la Direction générale du Plan.....	827.679

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	Commissariat à la formation professionnelle	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-51	Commissariat à la Formation professionnelle. — Rémunérations principales	82.153
31-52	Commissariat à la Formation Professionnelle. — Indemnités et allocations diverses	4.750
	Total de la 1 ^{re} Partie.....	86.903
	3^e Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales</i>	
53-91	Prestations Familiales	28.961
33-92	Prestations facultatives	250
33-93	Sécurité Sociale	3.750
	Total de la 3 ^e Partie.....	32.961
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-51	Commissariat à la Formation Professionnelle. — Remboursement de frais	3.750
34-52	Commissariat à la Formation Professionnelle. — Matériel et fonctionnement des services	30.200
34-91	Parc automobile	11.250
	Total de la 4 ^e Partie.....	45.200
	Total du Titre III.....	165.064
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3^e Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-41	Commissariat à la Formation Professionnelle	170.000
	Total pour le Commissariat à la Formation Professionnelle....	335.064
	Total général pour la Présidence de la République	32.098.713

Décret n° 65-5 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au Président de la République, ministre de l'intérieur.

Le Président de la République, Président du conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au Président de la République, ministre de l'intérieur, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 à titre de douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au Président de la République (ministère de l'intérieur)

(Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	435.888
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	70.647
31-03	Inspection générale de l'Administration. — Rémunérations principales.	mémoire
31-11	Administration préfectorale. — Rémunérations principales	650.973
31-12	Administration préfectorale. — Indemnités et allocations diverses.....	71.385
31-21	Administration départementale. — Rémunérations principales.....	6.558.042
31-22	Administration départementale. — Indemnités et allocations diverses..	240.942
31-31	Sûreté nationale. — Rémunérations principales	25.537.500
31-32	Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses	5.166.234
31-33	Sûreté nationale. — Personnel technique et services annexes. — Rémunérations principales	800.001
31-35	Corps national de sécurité. — Rémunérations principales	5.135.265
31-36	Corps national de sécurité. — Indemnités et allocations diverses.....	1.369.233
31-37	Corps national de sécurité. — Personnel technique et services annexes. — Rémunérations principales	10.722
31-41	Protection civile. — Rémunérations principales	40.158
31-42	Protection civile. — Indemnités et allocations diverses.....	2.703
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-94	Rémunérations des fonctionnaires en congé d'expectative	mémoire
	Total de la 1^{re} Partie	46.089.693

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	3^e Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	5.406.501
33-92	Prestations facultatives	140.478
33-93	Sécurité Sociale	1.562.316
	Total de la 3 ^e Partie	7.109.295
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration Centrale. — Remboursement de frais	27.657
34-02	Administration Centrale. — Matériel	39.825
34-03	Inspection Générale de l'Administration. — Remboursement de frais.	mémoire
34-11	Administration Préfectorale. — Remboursement de frais	70.578
34-21	Administration Départementale. — Remboursement de frais	109.740
34-22	Administration Départementale. — Matériel	210.186
34-23	Conseils régionaux. — Fonctionnement	mémoire
34-31	Sûreté Nationale. — Remboursement de frais	3.000.000
34-32	Sûreté Nationale. — Matériel	2.450.001
34-33	Corps National de Sécurité. — Remboursement de frais	549.999
34-34	Corps National de Sécurité. — Matériel	867.501
34-41	Protection Civile. — Remboursement de frais	8.850
34-42	Protection Civile. — Matériel	51.771
34-91	Parc automobile	4.243.101
34-92	Charges immobilières	375.000
34-93	Remboursement à diverses administrations	mémoire
	Total de la 4 ^e Partie	12.004.209
	5^e Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-91	Immeubles administratifs. — Travaux d'entretien et grosses réparations	399.999
	Total de la 5 ^e partie	399.999
	6^e Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-21	Subventions au département de Grande Kabylie pour le fonctionnement du centre d'études régionales de Tizi-Ouzou	mémoire
	Total de la 6 ^e partie	mémoire
	7^e Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Dépenses des élections	mémoire
37-22	Dépenses d'organisation de l'Achaba	17.700
37-23	Dépenses d'Etat civil	246.695

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
37-31	Sûreté Nationale. — Dépenses diverses	135.000
37-41	Pensions aux sapeurs pompiers non professionnels victimes d'accidents en service commandé	1.659
37-42	Protection Civile. — Dépenses exceptionnelles	2.215
37-43	Protection Civile. — Fonctionnement de l'unité d'instruction et de ren- forcement	79.989
37-91	Frais de contentieux et de réparations civiles	mémoire
37-92	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	mémoire
	Total de la 7 ^e Partie	483.258
	Total du Titre III	66.086.454
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1 ^{re} Partie <i>Interventions publiques et administratives</i>	
46-61	Participation aux dépenses des services d'incendie et de secours	mémoire
	Total de la 1 ^{re} Partie	mémoire
	6 ^e Partie <i>Action sociale. — Assistance et Solidarité</i>	
46-91	Transport gratuit des indigents algériens	22.125
46-92	Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques	mémoire
	Total de la 6 ^e partie	22.125
	Total du Titre IV	22.125
	TITRE VII REPARATIONS DES DOMMAGES	
	2 ^e Partie <i>Dommmages causés par la guerre</i>	
72-02	Contribution de l'Etat à la réparation des dommages prévus par les articles 106 à 109 de la loi du 5 avril 1884 modifiée par la loi du 16 Avril 1914	mémoire
	Total de la 2 ^e partie	mémoire
	Total du Titre VII	mémoire
	TITRE VIII DEPENSES SUR RESSOURCES AFFECTEES	
	1 ^{re} Partie <i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>	
81-01	Œuvres sociales de l'Administration Centrale	28.764
81-21	Œuvres Sociales des préfectures	33.186
81-31	Œuvre Sociales de la Sûreté Nationale	22.500
81-32	Œuvres Sociales du corps National de Sécurité	7.500
	Total de la 1 ^{ère} Partie	91.950
	Total du Titre VIII	91.950
	Total pour la Présidence de la République (ministère de l'intérieur)	66.200.529

Décret n° 65-6 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au Vice-Président du Conseil, ministre de la défense nationale.

64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires, pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au Premier Vice-Président du Conseil, ministre de la défense nationale, par la loi n°

Art. 2. — Le Premier Vice-Président du Conseil, ministre de la défense nationale, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au premier Vice-Président du Conseil, ministre de la défense nationale (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
1^{re} Partie		
<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Traitements et indemnités des personnels civils de l'Administration Centrale	1.750.000
31-11	Gendarmerie Nationale. — Soldes et indemnités du personnel militaire.	12.500.000
31-21	Soldes et indemnités des personnels militaires	53.250.000
31-91	Indemnités et allocations diverses	62.499
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-94	Rémunération des fonctionnaires en congé d'expectative	mémoire
Total de la 1 ^{re} Partie		67.562.499
2^e Partie		
<i>Entretien du personnel</i>		
32-01	Administration Centrale. — Frais de déplacement des personnels	125.000
32-11	Gendarmerie Nationale. — Transports et déplacement du personnel	37.500
32-12	Gendarmerie Nationale. — Eau, chauffage, éclairage	25.000
32-21	Alimentation de la troupe	13.582.500
32-22	Habillement, campement, couchage, ameublement	8.000.000
32-23	Eau, chauffage, éclairage et subsistance	1.750.000
32-71	Service de Santé	665.000
32-72	Service vétérinaire	62.500
32-91	Armes et services. — Frais de transports et déplacements des personnels militaires	1.250.000
Total de la 2 ^e Partie		25.497.500

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	3° Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	3.567.794
33-92	Prestations facultatives	mémoire
33-93	Sécurité sociale	56.373
	Total de la 3° Partie.....	3.624.167
	4° Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des armes et services</i>	
34-01	Administration centrale. — Matériel et fonctionnement	12.500
34-11	Gendarmerie nationale. — Matériel et fonctionnement	72.500
34-15	Commissariat Politique. — Matériel et fonctionnement	375.000
34-21	Instruction de l'armée	364.500
34-25	Services extérieurs. — Matériel et fonctionnement	225.000
34-31	Service de l'Intendance. — Achat de matériel et frais de fonctionne- ment de matériel des établissements	937.500
34-41	Service du matériel et des engins blindés. — Matériel et fonctionne- ment	18.379.219
34-42	Dépenses pour entretien et réparation du matériel des transmissions.	826.750
34-51	Aviation. — Achat et renouvellement des appareils. — Entretien et ré- parations	1.101.750
34-61	Marine. — Achat et fonctionnement	375.000
34-92	Payements des loyers	mémoire
34-93	Liaisons postales, télégraphiques et téléphoniques	225.000
	Total de la 4° Partie.....	22.895.219
	5° Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Entretien des immeubles et du domaine militaire	3.539.016
	Total de la 5° Partie.....	3.539.016
	7° Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Dépenses diverses	331.875
	Total de la 7° Partie.....	331.875
	Total du Titre III.....	123.450.276
	Total pour le Ministère de la Défense Nationale.....	123.450.276

Décret n° 65-7 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au Vice-Président du Conseil.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au deuxième Vice-Président

du conseil, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires, pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le deuxième Vice-Président du conseil est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au Vice-Président du Conseil (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1 ^{er} Partie		
<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	31.650
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	7.500
Total pour la 2 ^e Vice-Présidence du Conseil.....		39.150

Décret n° 65-8 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre délégué à la Présidence du Conseil.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre délégué à la

Présidence du Conseil, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires, pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre délégué à la Présidence du Conseil est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre délégué à la Présidence du Conseil (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1 ^{er} Partie		
<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	31.650
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	7.500
Total pour le ministre délégué		39.150

Décret n° 65-9 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Président de la République, Président du Conseil,
Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à

titre de douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de la justice, garde des sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre de la justice, garde des sceaux (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1^{er} Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	232.650
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	30.250
31-03	Administration centrale. — Personnel rémunéré sous forme d'indemnité	7.500
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	4.426.284
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	189.345
31-13	Services judiciaires — Personnel rémunéré sous forme d'indemnités....	24.999
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales	2.395.821
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	95.166
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-94	Rémunérations des fonctionnaires en congé d'expectative	mémoire
Total de la 1 ^{er} Partie		7.402.015
3^e Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
Charges Sociales		
33-91	Prestations familiales	1.410.948
33-92	Prestations facultatives	15.000
33-93	Sécurité Sociale	352.737
Total de la 3 ^e Partie		1.778.685
4^e Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	22.500
34-02	Administration centrale. — Matériel	50.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	180.750
34-12	Services judiciaires — Matériel	250.000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais	34.000
34-22	Services pénitentiaires — Matériel	100.000
34-23	Services pénitentiaires — Entretien et rémunération des détenus	1.500.000
34-24	Services pénitentiaires — Approvisionnement des cantines	37.500
34-91	Parc automobile	96.750
34-92	Loyers	75.000
	Total de la 4^e Partie	2.346.500
	5^e Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-91	Bâtiments — Entretien et réparations	253.500
	Total de la 5^e Partie	253.500
	7^e Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-13	Services judiciaires — Frais de justice criminelle et frais judiciaires	100.000
	Total du Titre III	11.890.700
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6^e Partie	
	<i>Action sociale - Assistance et solidarité</i>	
46-21	Services pénitentiaires - Interventions diverses	5.000
	Total du titre IV	5.000
	TITRE VIII	
	DEFENSES EFFECTUEES SUR RESSOURCES AFFECTEES	
	1^{er} Partie	
	<i>Emploi du produit des Jeux, du Pari Mutuel et de la Loterie.</i>	
81-21	Œuvres Sociales des services pénitentiaires	5.000
	Total pour le ministère de la Justice	11.890.700

Décret n° 65-10 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de l'Industrie et de l'énergie.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre de l'Industrie

et de l'énergie, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires, pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'Industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre de l'Industrie et de l'énergie (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1^{re} Partie		
<i>Personnel - Rémunérations d'Activité</i>		
31-01	Administration Centrale. — Rémunérations principales	225.000
31-02	Administration Centrale. — Indemnités et allocations diverses	17.500
31-11	Direction des Mines — Rémunérations principales	325.000
31-12	Direction des Mines. — Indemnités et allocations diverses	10.000
31-13	Centre de Miliana pour l'Education Professionnelle des Agents de maîtrise de l'Industrie Minière. — Rémunérations principales	11.250
31-21	Direction de l'Industrialisation — Rémunérations principales	350.000
31-22	Direction de l'Industrialisation — Indemnités et allocations diverses ..	25.000
31-31	Direction de l'Artisanat. — Rémunérations principales	187.500
31-32	Direction de l'Artisanat. — Indemnités et allocations diverses	10.000
31-41	Direction de l'Energie et des Carburants. — Rémunérations principales.	300.000
31-42	Direction de l'Energie et des Carburants. — Indemnités et allocations diverses	10.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
Total de la 1^{re} Partie.....		1.471.250

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	3° Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	250.000
33-92	Prestations facultatives	2.500
33-93	Sécurité Sociale	50.000
	Total de la 3° Partie.....	302.500
	4° Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration Centrale. — Remboursement de frais	25.000
34-02	Administration Centrale. — Matériel	37.500
34-03	Services Extérieurs. — Remboursement de frais	84.250
34-04	Services Extérieurs. — Matériel	139.620
34-91	Parc automobile	51.195
34-92	Loyers	35.055
	Total de la 4° Partie.....	372.620
	5° Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-31	Travaux de grosses réparations aux centres artisanaux détruits pendant la guerre	mémoire
	7° Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Indemnités aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs	15.000
37-91	Dépenses diverses	mémoire
	Total de la 7° Partie.....	15.000
	Total du Titre III.....	2.161.370
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4° Partie	
	<i>Action économique. — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Allocations d'annuités. — Lignes de distribution d'énergie électrique ..	282.500
44-02	Participation de l'Etat aux charges du fonds de soutien des hydrocarbures	mémoire

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
44-03	Participation de l'Etat au fonds de garantie des banques populaires pour les opérations d'aide aux industries de la pêche	mémoire
44-04	Aide exceptionnelle à certaines entreprises minières	mémoire
44-05	Recherches et études scientifiques. — Energie solaire et géologique sous-marine	mémoire
44-21	Subvention au C.A.T.A.	150.000
44-22	Subvention aux entreprises d'intérêt national	mémoire
44-23	Subvention pour fonctionnement du Bureau algérien des pétroles (B.A.P.)	mémoire
44-24	Subvention pour fonctionnement du Bureau d'études et de réalisations industrielles et minières (B.E.R.I.M.)	mémoire
44-64	Dépenses en faveur de la productivité et de l'industrialisation	mémoire
	Total de la 4 ^e Partie.....	432.500
	6 ^e Partie	
	<i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>	
46-42	Subvention à des organismes et œuvres d'intérêt national. — Dons en faveur des œuvres sociales nationales	mémoire
	7 ^e Partie	
	<i>Action sociale. — Prévoyance</i>	
47-91	Ouvriers et employés des mines de l'Algérie. — Secours et prévoyance ..	536.250
	Total du Titre IV	968.750
	TITRE VIII	
	DEPENSES SUR RESSOURCES AFFECTEES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>	
81-01	Œuvres sociales intéressant le personnel de l'industrialisation et de l'énergie	mémoire
	Total pour le ministère de l'industrie et de l'énergie	3.130.120

Décret n° 65-11 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre de l'agriculture

et de la réforme agraire, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires
au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire
(Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1^{re} Partie		
<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	425.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	45.624
31-11	Services agricoles. — Rémunérations principales	926.268
31-21	Services vétérinaires. — Service de l'élevage et dépôts de reproducteurs. — Rémunérations principales	384.882
31-31	Etablissements d'enseignement agricole. — Rémunérations principales..	331.749
31-41	Service de la recherche agronomique sociologique et d'économie rurale. — Rémunérations principales	266.691
31-51	Service de la Répression des fraudes. — Rémunérations principales....	145.000
31-61	Inspection des lois sociales en agriculture. — Rémunérations principales.	84.252
31-66	Agriculture. — Indemnités et allocations diverses	176.250
31-71	Forêts et D.R.S. — Rémunérations principales	2.581.989
31-72	Forêts et D.R.S. — Indemnités et allocations diverses	305.325
31-81	Service du Génie Rural et de l'hydraulique agricole — Rémunérations principales	956.307
31-82	Service du Génie Rural et de l'hydraulique agricole — Indemnités et allocations diverses	30.000
31-83	Ouvriers permanents du Service du Génie Rural et de l'hydraulique agri- cole. — Salaires et accessoires de salaires	969.675
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	mémoire
31-94	Rémunération des fonctionnaires en congé d'expectative	mémoire
Total de la 1 ^{re} Partie.....		7.629.012
3^e Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	918.453

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
33-92	Prestations facultatives	4.998
33-93	Sécurité sociale	112.500
	Total de la 3 ^e Partie.....	1.035.951
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	17.500
34-02	Administration centrale. — Matériel	16.340
34-04	Administration centrale. — Entretien des immeubles et logements....	5.595
34-12	Services agricoles. — Matériel	104.250
34-22	Services vétérinaires de l'élevage et dépôts de reproducteurs. — Matériel.	537.500
34-25	Service du Génie Rural et de l'hydraulique agricole — Développement de l'enseignement professionnel	12.500
34-32	Etablissements d'enseignement agricole. — Matériel.....	355.000
34-33	Fonctionnement des centres de formation professionnelle agricole	206.250
34-34	Indemnités allouées aux stagiaires des centres de formation profession- nelle agricole	mémoire
34-42	Service de la recherche agronomique sociologique et d'économie rurale. — Station d'aquiculture et de pêche. — Matériel	6.750
34-52	Services et laboratoires de la répression des fraudes. — Matériel.....	18.500
34-57	Service du Génie Rural et de l'Hydraulique agricole. — Rembourse- ment de frais	115.000
34-58	Ouvriers permanents des cadres de maîtrise. — Service du Génie Ru- ral	101.830
34-62	Inspection des lois sociales en agriculture. — Matériel	12.877
34-65	Services de l'Agriculture. — Documentation et Matériel	23.250
34-66	Services de l'Agriculture. — Remboursement de frais	205.000
34-69	Commission de la réforme agraire et centres d'études	mémoire
34-71	Forêts, défense et restauration des sols. — Remboursement de frais.	93.750
34-72	Forêts, défense et restauration des sols. — Matériel	60.475
34-73	Forêts, défense et restauration des sols. — Développement de la forma- tion professionnelle agricole	40.000
34-75	Fonctionnement de la garde supplétive forestière	2.288.920
34-82	Service du Génie Rural et de l'Hydraulique agricole. — Matériel	186.250
34-83	Service du Génie Rural et de l'Hydraulique agricole. — Dépenses d'étu- des et de surveillance à la charge de l'Etat	27.000
34-91	— Parc automobile	510.925
34-92	Loyers	110.000
	Total de la 4 ^e Partie.....	5.055.462

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	5° Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-65	Service de l'Agriculture. — Travaux d'entretien	450.903
35-71	Forêts, défense et restauration des sols — Travaux de grosses réparations et entretien	272.805
35-72	Forêts, défense et restauration des sols. — Travaux de reboisement et de consolidation des sols	222.501
35-73	— Forêts, défense et restauration des sols. — Exploitation des bois et lièges	mémoire
35-86	— Service du Génie Rural. — Entretien de l'hydraulique et d'ouvrages	278.106
	Total de la 5° Partie	1.224.315
	6° Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-04	— Participation de l'Etat aux dépenses du Budget annexe des irrigations	558.396
36-41	— Institut National de la recherche agronomique. — Centre de recherches agronomiques, sociologiques et d'économie rurale	763.314
36-65	— Subventions de fonctionnement à des établissements publics relevant de l'agriculture	2.226.990
	Total de la 6° Partie	3.548.700
	7° Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-31	— Cantines des centres de formation professionnelle agricole	67.500
37-91	— Dépenses relatives à la réglementation agricole ou forestière	2.199
37-92	— Dépenses relatives à des congrès et à des missions	2.949
	Total de la 7° Partie	72.648
	Total du Titre III	18.568.076
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2° Partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	— Participation aux dépenses des organismes internationaux	12.249
	Total de la 2° Partie	12.249
	3° Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-31	— Enseignement agricole. — Formation des cadres	230.001
43-32	— Subventions aux foyers ruraux	mémoire
43-33	— Apprentissage agricole et horticole	13.983
	Total de la 3° Partie	243.984

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4^e Partie	
	<i>Action économique. — Encouragements et Interventions</i>	
44-01	— Congrès. — Expositions et manifestations d'intérêt général	10.500
44-12	— Lutte antiacridienne et anticryptogamique	360.939
44-21	— Vulgarisation agricole	58.000
44-22	— Lutte contre les maladies animales	108.249
44-23	— Subventions aux sociétés agricoles de prévoyance pour rémunérations des directeurs et des moniteurs de S.A.P.	2.933.775
44-24	— Subventions aux sociétés agricoles de prévoyance pour travaux et dépenses de fonctionnement des bureaux et véhicules des moniteurs de S.A.P.	210.189
44-25	— Subventions aux sociétés agricoles de Prévoyance pour aide directe en faveur de leurs adhérents par l'intermédiaire de la Caisse Centrale des Sociétés agricoles de Prévoyance (C.C.S.A.P.)	mémoire
44-26	— Accroissement de la productivité en agriculture	10.248
44-27	— Subventions à des organismes professionnels agricoles participant à la vulgarisation	14.076
44-28	— Encouragement à la production animale	30.000
44-32	— Encouragement aux cultures et productions nouvelles	mémoire
44-41	— Participation de l'Algérie aux dépenses de divers organismes nationaux	57.950
44-42	— Subventions aux organismes de crédit et de coopération agricole ..	72.500
44-43	— Participation de l'Etat aux sociétés de développement rural	mémoire
44-82	— Subventions en annuités pour travaux d'alimentation en eau potable et pour les travaux hydrauliques	mémoire
44-83	— Service du Génie Rural et de l'Hydraulique agricole. — Subventions et participation pour recherches et études	100.000
	Total de la 4 ^e Partie	3.966.426
	6^e partie	
	<i>Action Sociale. — Assistance et Solidarité</i>	
46-51	— Prêts ou secours exceptionnels aux agriculteurs ou éleveurs victimes de sinistres imprévisibles	mémoire
46-52	— Allocations et bonifications d'intérêts. — Crédit agricole mutuel ..	mémoire
	Total de la 6 ^e Partie	mémoire
	Total du Titre IV	4.222.662
	TITRE VIII	
	DEPENSES SUR RESSOURCES AFFECTEES	
	1^e Partie	
	<i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>	
81-75	— Œuvres sociales intéressant l'enseignement agricole	mémoire
81-76	— Œuvres sociales intéressant le service du Génie Rural et de l'Hydraulique	mémoire
	Total du Titre VIII	mémoire
	Total du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.	22.788.750

Décret n° 65-12 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de la santé publique, des anciens moudjahidine et des affaires sociales.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre de la santé publique, des anciens moudjahidine et des affaires sociales, par

la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique, des anciens moudjahidine et des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre de la santé publique, des anciens moudjahidine et des affaires sociales (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
PERSONNEL-REMUNERATIONS D'ACTIVITE		
31-01	Administration Centrale. — Rémunérations Principales	1.038.147
31-02	Administration Centrale. — Indemnités et allocations diverses	86.478
31-11	Services extérieurs de la Santé Publique et de la Population. — Rémunérations Principales	2.894.561
31-12	Services extérieurs de la Santé Publique et de la Population. — Indemnités et Allocations diverses	885.000
31-13	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies et équipes d'action sanitaire de masse. — Rémunérations Principales	358.722
31-14	Traitement des personnels médicaux des hôpitaux hospices et Etablissements Publics spécialisés	mémoire
31-21	Inspection des pharmacies. — Rémunérations Principales	13.620
31-26	Etablissements d'enseignement médical supérieur. — Rémunérations principales	mémoire
31-27	Etablissements d'enseignement médical supérieur. — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-31	Contrôle sanitaire aux frontières. — Rémunérations principales	54.111
31-33	Service de l'aide aux personnes âgées. — Rémunérations principales ..	232.221
31-34	Service de l'aide aux personnes âgées. — Indemnités et allocations diverses	2.346
31-41	Ecoles d'enseignement du personnel de la Santé Publique. — Rémunérations Principales	226.752
31-43	Services extérieurs des anciens moudjahidine. — Rémunérations principales	774.375
31-44	Services extérieurs des anciens moudjahidine. — Indemnités et allocations diverses	11.061
31-51	Ecole des jeunes sourds d'Algérie. — Rémunérations Principales	104.532
31-61	Ecole des aveugles. — Rémunérations Principales	113.826
31-81	Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations Principales	261.456

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-82	Hygiène scolaire et universitaire. — Indemnités et allocations diverses ..	27.297
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-94	Rémunérations de fonctionnaires en congé d'expectative	mémoire
	Total de la 1 ^{re} Partie	6.884.505
	3^e Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite.</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	741.750
33-92	Prestations facultatives	13.200
33-93	Sécurité sociale	307.500
	Total de la 3 ^e Partie	1.062.450
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration Centrale. — Remboursement de frais	73.323
34-02	Administration Centrale. — Matériel	223.836
34-11	Services Extérieurs de la Santé Publique et de la Population. — Rem- boursement de frais	288.732
34-12	Services Extérieurs de la Santé Publique et de la Population. — Matériel.	46.464
34-13	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies et équipes d'action sanitaire de masse. — Matériel et fonctionnement	659.052
34-21	Inspection des pharmacies. — Matériel et fonctionnement	1.173
34-26	Etablissements d'enseignement médical supérieur. — Matériel et fonc- tionnement	mémoire
34-31	Contrôle sanitaire aux frontières. — Matériel et fonctionnement	7.743
34-33	Service de l'aide aux personnes âgées. — Remboursement de frais	2.655
34-34	Service de l'aide aux personnes âgées. — Matériel	21.993
34-41	Etablissements d'enseignement de la Santé Publique. — Matériel et fonctionnement	276.561
34-43	Services extérieurs des anciens moudjahidine. — Remboursement de frais	23.232
34-44	Services extérieurs des anciens moudjahidine. — Matériel	201.336
34-51	Ecole des jeunes sourds. — Matériel et fonctionnement	40.851
34-61	Ecoles des aveugles. — Matériel et fonctionnement	44.250
34-64	Aménagement et fonctionnement des centres d'hébergement et foyers de pupilles de la nation	3.318.750
34-65	Aménagement et fonctionnement des centres de formation professionnelle.	110.625
34-71	Centre National de la Santé Publique. — Matériel et fonctionnement ..	110.625
34-81	Hygiène scolaire et universitaire. — Remboursement de frais	10.509
34-82	Hygiène scolaire et universitaire. — Matériel et fonctionnement	26.550
34-91	Parc automobile	336.816
34-92	Loyers	89.895
	Total de la 4 ^e Partie	5.914.971
	5^e Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Travaux d'entretien et de réparation des immeubles administratifs affec- tés ou rattachés à l'Administration Centrale	mémoire

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
35-11	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments de la Santé Publique	265.500
35-12	Travaux de grosses réparations aux bâtiments de l'Institut Pasteur	mémoire
	Total de la 5 ^e Partie	265.500
	6 ^e partie	
	SUBVENTION ET FONCTIONNEMENT	
36-51	Centres d'œuvres pour étudiants en médecine et pharmacie	mémoire
	Total de la 6 ^e Partie	mémoire
	7 ^e Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Dépenses diverses. — Frais de fonctionnement de commissions diverses.	10.200
37-02	Dépenses relatives à des congrès et à des missions	26.550
37-91	Emploi des fonds provenant de legs et de donation	mémoire
	Total de la 7 ^e Partie	36.750
	Total du Titre III	14.164.176
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1 ^{re} Partie	
41-01	Fêtes Nationales et Cérémonies Publiques	mémoire
	Total de la 1 ^{re} Partie	mémoire
	2 ^e Partie	
	<i>Action Internationale</i>	
42-01	Contributions de l'Etat aux dépenses d'organismes internationaux	3.000
42-11	Assistance Technique en Algérie	5.740.182
	Total de la 2 ^e Partie	5.743.182
	3 ^e Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Cours de formation du personnel administratif soignant et médico-social — Subventions aux hôpitaux	22.125
43-13	Aide apportée aux orphelins de guerre	22.125
43-41	Etablissements d'enseignement de la Santé Publique. — Ecoles agréées. — Bourses	409.314
	Total de la 3 ^e Partie	453.564

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	6^e Partie	
	<i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Frais d'hospitalisation à la charge de l'Etat	63.098.310
46-02	Fonctionnement de l'assistance médicale gratuite. — Participation de l'Etat	9.000.000
46-03	Enfants assistés et protection de l'enfance	2.400.000
46-04	Action en faveur des vieillards infirmes et incurables	1.500.003
46-05	Protection sociale des aveugles — Pensions et Allocations diverses	2.400.000
46-11	Aide aux populations par la distribution de denrées de première nécessité et de secours vestimentaires	11.062.500
46-12	Aide aux nécessiteux par la distribution de secours en espèces ou l'ouverture de chantiers de plein emploi	14.624.625
46-21	Ouvres sociales en faveur des étudiants en médecine et pharmacie ..	mémoire
46-22	Allocations d'attente aux anciens moudjahidine et à leurs ayants-droit. — Pensions d'invalidité et allocations y rattachées. — Pensions des ayants-droit	71.217.804
46-23	Remboursement de frais aux anciens moudjahidine	30.975
46-24	Appareillage des mutilés	331.875
	Total de la 6 ^e Partie	175.666.092
	7^e Partie	
	<i>Prévoyance</i>	
47-11	Lutte contre les maladies et les épidémies	115.050
47-12	Subventions aux laboratoires de recherches scientifiques	22.125
47-13	Contributions aux dépenses de l'Institut Pasteur d'Algérie et à certaines préparations de cet organisme	278.775
	Total de la 7 ^e Partie	415.950
	Total du Titre IV	182.278.788
	TITRE VIII	
	DEPENSES EFFECTUEES SUR RESSOURCES AFFECTEES	
	1^e Partie	
	<i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>	
81-81	Ouvres ayant pour objet la sauvegarde de la Santé Publique	254.440
	Total du Titre VIII	254.440
	Total pour le ministère de la santé publique, des anciens moudjahidine et des affaires sociales	196.697.404

Décret n° 65-18 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre des affaires

étrangères, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre des affaires étrangères (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	A) — DEPENSES ORDINAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration Centrale. — Rémunérations principales	1.072.188
31-02	Administration Centrale. — Indemnités et allocations diverses	131.505
31-11	Services à l'étranger. — Rémunérations principales et indemnités	2.017.050
31-12	Services à l'étranger. — Frais de représentations diverses	553.125
31-91	Indemnités résidentielles	2.876.250
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1^{re} Partie	6.650.118
	3^e Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite.</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	242.433
33-92	Prestations facultatives	13.926
33-93	Sécurité sociale	138.282
	Total de la 3^e Partie	394.641

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration Centrale. — Remboursement de frais	288.732
34-02	Administration Centrale. — Matériel	318.600
34-03	Administration Centrale. — Frais de réception de personnalités étrangères	121.689
34-11	Services à l'étranger. — Remboursement de frais	885.000
34-12	Service à l'étranger. — Matériel	945.459
34-91	Parc automobile	403.293
34-92	Loyers	663.750
34-94	Frais de correspondance, de courriers et de valises diplomatiques ..	154.260
	Total de la 4 ^{ème} Partie	3.780.783
	5^{ème} Partie	
	TRAVAUX D'ENTRETIEN	
35-11	Aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires	619.500
	Total du Titre III	11.445.042
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6^e Partie	
	<i>Action Sociale — Assistance et Solidarité</i>	
46-91	Frais de rapatriement et d'assistance aux Algériens malades et nécessiteux à l'Etranger	331.875
	Total de la 6 ^{ème} Partie	331.875
	Total du Titre IV	331.875
	Total pour le Ministère des Affaires Etrangères	11.776.917

Décret n° 65-14 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de l'éducation nationale.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre de l'éducation

nationale, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires, pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre de l'éducation nationale (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	Titre III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'Activité</i>	
31-01	Administration Centrale — Rémunérations Principales	480.750
31-02	Administration Centrale. — Indemnités et Allocations Diverses	36.375
31-11	Inspections et administrations académiques — Rémunérations principales	1.575.000
31-12	Inspections et administrations académiques — Indemnités et allocations diverses	65.500
31-21	Etablissements d'enseignement supérieur — Rémunérations principales.	3.250.000
31-22	Etablissements d'enseignement supérieur — Indemnités et allocations Diverses	836.750
31-31	Etablissements d'enseignement du second degré — Rémunérations Principales	14.250.000
31-32	Etablissements d'enseignement du second degré — Indemnités et allo- cations Diverses	295.000
31-33	Etablissements d'enseignement technique — Rémunérations principales ..	7.500.000
31-34	Etablissements d'enseignement technique — Indemnités et allocations Diverses	197.500
31-41	Ecoles normales et centres de formation pédagogique — Rémunérations Principales	1.490.000
31-42	Ecoles normales et centres de formation pédagogique — Indemnités et allocations Diverses	91.000
31-43	Etablissements d'enseignement primaire élémentaire — Rémunérations Principales	63.250.000
31-44	Etablissements d'enseignement primaire élémentaire — Indemnités et Allocations Diverses	3.000.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
31-45	Institut Pédagogique National — Rémunérations Principales	337.500
31-46	Institut Pédagogique National — Indemnités et Allocations Diverses ..	5.750
31-47	Orientation scolaire et professionnelle — Rémunérations principales ...	210.000
31-48	Orientation scolaire et professionnelle — Indemnités et allocations Diverses	5.750
31-51	Bibliothèque Nationale — Rémunérations Principales	109.750
31-52	Bibliothèque Nationale — Indemnités et Allocations Diverses	1.750
31-53	Archives Nationales — Rémunérations principales	87.750
31-54	Archives Nationales — Indemnités et Allocations Diverses	2.000
31-55	Centre National des œuvres scolaires et universitaires — Rémunérations Principales	317.500
31-56	Centre National des Œuvres scolaires et universitaires — Indemnités et allocations Diverses	2.750
31-61	Beaux arts — Service de l'enseignement artistique — Rémunérations Principales	65.500
31-62	Beaux-arts — Service de l'enseignement artistique — Indemnités et Allocations Diverses	15.750
31-63	Beaux-arts — Service des Musées Nationaux — Rémunérations princi- pales	75.750
31-64	Beaux-arts — Service des Musées Nationaux — Indemnités et allocations Diverses	1.750
31-65	Beaux-arts — Service des antiquités classiques et musulmanes — Remu- nérations Principales	20.250
31-66	Beaux-arts — Service des antiquités classiques et musulmanes — In- demnités et allocations Diverses	7.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-94	Rémunérations des fonctionnaires en congé d'expectative	mémoire
	Total de la 1^{re} Partie	97.584.375
	3^e Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite — Charges Sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	16.419.236
33-92	Prestations facultatives	35.000
33-93	Sécurité sociale	4.402.000
	Total de la 3^e Partie	20.846.236
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des Services</i>	
34-01	Administration Centrale — Remboursement de frais	157.175
34-02	Administration Centrale — Matériel	345.250
34-11	Inspection et administration académique. — Remboursement de frais ..	917.250
34-12	Inspection et administration académique. — Matériel	220.000
34-41	Etablissements d'enseignement primaire élémentaire — Remboursement de frais	475.725
34-42	Etablissements d'enseignement primaire élémentaire — Matériel	61.625

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-43	Institut Pédagogique National — Remboursement de frais	6.625
34-44	Institut Pédagogique National — Matériel	427.250
34-45	Orientation scolaire et professionnelle — Remboursement de frais	1.000
34-46	Orientation scolaire et professionnelle — Matériel	24.750
34-51	Bibliothèque Nationale — Remboursement de frais	9.482
34-52	Bibliothèque Nationale — Matériel	88.750
34-53	Archives Nationales — Remboursement de frais	5.995
34-54	Archives Nationales — Matériel	250
34-61	Beaux-arts, service de l'enseignement artistique — Matériel	5.000
	frais	
34-62	Beaux-arts service de l'enseignement artistique — Matériel	6.500
34-63	Beaux-arts, service des Musées Nationaux — Remboursement de frais ..	5.000
34-64	Beaux-arts, service des Musées Nationaux — Matériel	35.000
34-65	Beaux-arts, service des antiquités classiques et musulmanes — Rembour- sement de frais	3.000
34-66	Beaux-arts, service des antiquités classiques et musulmanes — Matériel.	176.625
34-91	Parc automobile	330.625
34-92	Charges Immobilières	50.000
	Total de la 4^e Partie	3.352.877
	5^e Partie	
	TRAVAUX D'ENTRETIEN	
35-91	Travaux de grosses réparations aux bâtiments de l'Education Nationale.	987.500
35-92	Travaux d'entretien et réparations aux bâtiments de l'Education Nationale	1.017.500
	Total de la 5^e Partie	2.005.000
	3^eme Partie	
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
36-21	Etablissements d'enseignement supérieur. — Subventions de fonc- nement et de matériel	1.232.238
36-31	Etablissements d'enseignement du second degré. — Subventions de fonc- tionnement et de matériel	187.500
36-32	Etablissements d'enseignement technique et professionnel — Subven- tions de fonctionnement	575.000
36-41	Ecoles normales et centres de formation pédagogique — Subventions pour dépenses de fonctionnement	346.500
36-42	Centres d'enseignement agricole et C.E.G. — Subventions de fonctio- nement	68.750
36-43	Institut Pédagogique Nationale. — Subventions de fonctionnement ..	28.750

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
36-51	Centre national des œuvres scolaires et universitaires. — Subventions de fonctionnement	187.500
36-61	Beaux-arts. Grand prix, expositions — Subventions	2.500
	Total de la 6ème Partie	2.628.738
	7ème Partie	
	DEPENSES DIVERSES	
37-21	Frais de passage sur mer à divers candidats ou lauréats	mémoire
37-31	Avances remboursables aux internats	mémoire
	Total de la 7ème Partie	mémoire
	Total du Titre III	126.417.226
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses diverses d'enseignement public	8.660.321
43-03	Activités théâtrales, musicales, littéraires — Subventions	781.250
43-41	Œuvres complémentaires de l'Ecole	10.000
43-42	Cantines scolaires	1.250.000
43-61	Beaux-arts bourses	7.500
	Total de la 3ème Partie	10.709.071
	4 ^e partie	
	<i>Action sociale — assistance et solidarité</i>	
46-21	Œuvres sociales en faveur des étudiants	40.000
	7ème Partie	
	<i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-21	Hygiène scolaire et universitaire	2.500
	Total du Titre IV	10.751.571
	TITRE VIII	
	DEPENSES SUR RESSOURCES AFFECTEES	
	1ère Partie	
	<i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>	
81-21	Œuvres sociales intéressant l'Education Nationale	58.250
	Total pour le ministère de l'éducation nationale	137.227.047

Décret n° 65-15 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre des postes et télécommunications, des travaux publics et des transports.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre des postes et télécommunications, des travaux publics et des transports, par

la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires, pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des postes et télécommunications, des travaux publics et des transports et le sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre des postes et télécommunications, des travaux publics et des transports

(Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	I — BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELCOMMUNICATIONS	
	DETTE AMORTISSABLE	
1	Remboursement des avances et charges d'emprunts	7.690.392
	DETTE VIAGERE	
2	Pensions et complément de pensions	1.928.949
	PERSONNEL	
3	Administration Centrale — Rémunérations principales	669.321
4	Services spéciaux — Rémunérations principales	1.789.206
5	Services de direction et d'exploitation — Rémunérations principales ..	14.641.152
6	Agents de bureau à service incomplet. — Personnel non titulaire des services d'exploitation. — Gérants des bureaux secondaires. — Rémunérations principales.	3.360.540
7	Service des lignes à grande distance, des installations et des bâtiments de transports. — Rémunérations principales.	4.502.037
10	Allocations et indemnités des personnels titulaires et non titulaires ..	2.056.491
11	Versement forfaitaire du montant de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires.	1.500.000
	CHARGES SOCIALES	
14	Prestations et versements obligatoires	5.716.050
15	Prestations et versements facultatifs	110.001
	MATERIEL — FONCTIONNEMENT DES SERVICES — TRAVAUX D'ENTRETIEN	
16	Remboursement de frais	1.762.341
17	Chauffage, éclairage, matériel de bureau, fournitures, imprimés	1.290.402
18	Locaux	458.493
19	Matériel automobile	692.922
20	Matériel postal	69.414
21	Transport du matériel et des correspondances	2.484.027
22	Matériel des Télécommunications	1.657.500

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
23	Autres dépenses de fonctionnement	851.073
	DEPENSES DIVERSES	
26	Dépenses diverses	74.349
	Total pour le budget annexe des postes et télécom- munications	53.304.660
	II. — BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration Centrale. — Rémunérations principales	365.625
31-02	Administration Centrale. — Indemnités et allocations diverses	18.537
31-11	Ponts et Chaussées. — Rémunérations principales	4.225.875
31-12	Ponts et Chaussées. — Indemnités et allocations diverses	105.648
31-13	Ouvriers permanents des cadres de maîtrise et ouvriers permanents des services des Ponts et Chaussées et des services spécialisés. — Salaires et accessoires de salaires	1.878.027
31-21	Marine Marchande. — Rémunérations principales	221.250
31-22	Marine Marchande. — Indemnités et allocations diverses	10.131
31-31	Conseils supérieurs des transports et comités techniques départemen- taux. — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1 ^{re} Partie	6.825.093
	2 ^e Partie	
	<i>Personnel. — Pensions et allocations</i>	
32-98	Versement à la Caisse Autonome Mutuelle de retraite des agents des Chemins de Fer d'intérêt local et des tramways	258.864
	Total de la 2 ^e Partie	258.864
	3 ^e Partie	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	1.106.214
33-92	Prestations facultatives	15.333
33-93	Sécurité Sociale	233.640
33-94	Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	mémoire
	Total de la 3 ^e Partie	1.355.187

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
4^e Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration Centrale. — Remboursement de frais	5.214
34-02	Administration Centrale. — Matériel	49.830
34-11	Service des Ponts et Chaussées. — Remboursement de frais	344.409
34-12	Ponts et Chaussées et Inspection des Transports. — Matériel	559.932
34-13	Ouvriers permanents des cadres de maîtrise des Ponts et Chaussées et des Services spécialisés. — Remboursement de frais	204.213
34-14	Développement de l'Enseignement Professionnel	1.048.836
34-15	Acquisition et fonctionnement d'hélicoptères et d'avions pour les besoins des activités administratives	199.125
34-16	Hydraulique. — Dépenses d'études et de surveillance	38.499
34-21	Marine Marchande. — Remboursement de frais	23.454
34-22	Marine Marchande. — Matériel	62.958
34-32	Comités consultatifs des Transports et Comités Techniques . — Matériel et fonctionnement des services	12.744
34-91	Parc Automobile	525.066
34-92	Loyers	59.814
Total de la 4 ^e Partie		3.134.094
5^e Partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-11	Immeubles du Service des Ponts et Chaussées. — Entretien	233.541
35-12	Travaux d'entretien et réparations des routes nationales et des pistes sahariennes	7.694.484
35-13	Travaux d'intérêt touristique	mémoire
35-21	Ports maritimes. — Phares et balises. — Domaines maritimes. — Dé- fense du rivage de la mer. — Travaux d'entretien et de réparations.	750.009
35-51	Hydraulique. — Travaux d'entretien	395.181
35-72	Entretien des aérodromes	110.625
Total de la 5 ^e Partie		9.183.840
6^e Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Annexe en Algérie de l'Institut Géographique National Français	221.250

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
36-02	Subsides et subventions aux ports autonomes	708.000
36-11	Laboratoires	177.000
36-21	Dépenses de fonctionnement des écoles d'apprentissage maritime	98.679
36-24	Dépenses de fonctionnement de laboratoire de l'Institut scientifique et technique des Pêches maritimes de Beni-Saf	17.700
36-51	Participation de l'Etat aux dépenses du budget annexe des irrigations et de l'eau potable	863.750
	Total de la 6 ^e Partie	1.886.379
	7 ^e Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-91	Dépenses concernant la circulation	81.369
	Total du Titre III	22.724.826
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4 ^e Partie	
	<i>Action économique. — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Subventions aux collectivités et particuliers pour installations de la navigation aérienne et propagande aéronautique	63.624
44-21	Marine Marchande. — Services Maritimes. — Subventions et participation	mémoire
44-41	Subventions en annuités pour travaux d'alimentation en eau potable de voiries et égouts	2.290.026
	Total de la 4 ^e Partie	2.353.650
	5 ^e Partie	
	<i>Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national</i>	
45-01	Contributions conventionnelles et subventions d'équilibre à la Société Nationale des Chemins de Fer en Algérie	15.000.000
45-02	Participation et subvention d'équilibre à la Compagnie Générale des Transports aériens « Air Algérie »	663.750
45-03	Contribution de l'Etat au Budget de fonctionnement de l'O.G.S.A.	1.017.750
	Total de la 5 ^e Partie	16.681.500
	Total du Titre IV	19.035.150
	TITRE VIII	
	DEPENSES SUR RESSOURCES AFFECTEES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>	
81-71	Œuvres sociales des travaux publics et des transports	2.610
	Total pour le budget des travaux publics et des transports.	41.762.586

Décret n° 65-16 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de la reconstruction et de l'habitat.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre de la recons-

truction et de l'habitat, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'habitat est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre de la reconstruction et de l'habitat

(Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	259.374
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	13.149
31-11	Ponts et chaussées. — Rémunérations principales	199.125
31-12	Ponts et chaussées. — Indemnités et allocations diverses	4.977
31-41	Urbanisme et habitat. — Rémunérations principales	663.750
31-42	Urbanisme et habitat. — Indemnités et allocations diverses	53.100
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1ère partie	1.193.475
3° partie		
<i>Charges Sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	210.204
33-92	Prestations facultatives	4.578
33-93	Sécurité sociale	31.860
33-94	Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	mémoire
	Total de la 3° partie	246.642
4° Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	3.699

	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
34-02	Administration centrale. — Matériel	35.352
34-11	Service des ponts et chaussées. — Remboursement de frais	16.230
34-12	Ponts et chaussées et inspection des transports matériel	26.382
34-41	Reconstruction et urbanisme. — Remboursement de frais	72.570
34-42	Reconstruction et urbanisme. — Matériel et fonctionnement	86.526
34-91	Parc automobile	39.522
34-92	Loyers	4.500
	Total de la 4 ^e partie	284.781
	5 ^e partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Immeubles du service des ponts et chaussées. — Entretien	9.732
	Total de la 5 ^e partie	9.732
	Total du Titre III	1.734.630
	TITRE VII	
	REPARATION DES DOMMAGES	
	2 ^e partie	
	<i>Dommmages causés par la guerre</i>	
72-01	Indemnisation des dommages causés par la guerre. — Dommages Matériels	mémoire
	3 ^e partie	
	<i>Séisme d'El-Asnam</i>	
73-01	Fonds de reconstruction et d'aménagement des régions sinistrées	mémoire
73-05	Exécution du programme arrêté par le comité d'Action et de Solidarité (construction et mobilier)	mémoire
73-06	Exécution du programme arrêté par le comité d'action et de solidarité — (Dépenses autres que celles prévues au chapitre 73-05)	mémoire
	Total de la 3 ^e partie	mémoire
	Total du Titre VII	mémoire
	TITRE VIII	
	DEPENSES SUR RESSOURCES AFFECTEES	
	1 ^{ère} partie	
	<i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>	
81-71	Œuvres sociales de la reconstruction et de l'habitat	1.110
	Total pour le ministère de la reconstruction et de l'habitat	1.735.740

Décret n° 65-17 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre du commerce.

Le Président de la République. Président du Conseil,
Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre du commerce,

par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre du commerce (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	300.195
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	24.624
31-11	Services extérieurs. — Rémunérations principales	276.135
31-12	Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	21.075
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	mémoire
	Total de la 1 ^{re} Partie.....	622.029
	3 ^e Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	66.501
33-92	Prestations facultatives	576
33-93	Sécurité sociale	16.500
	Total de la 3 ^e Partie.....	83.577
	4 ^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	28.752
34-02	Administration centrale. — Matériel	16.251
34-11	Services extérieurs. — Remboursement de frais	42.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-12	Services extérieurs. — Matériel	16.500
34-91	Parc automobile	15.774
34-92	Loyers	19.152
	Total de la 4 ^e Partie.....	138.429
	7 ^e Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Frais de stages effectués par les fonctionnaires et les cadres.....	mémoire
	Total du Titre III.....	844.035
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4 ^e Partie	
	<i>Action économique. — Encouragements et interventions</i>	
44-21	Expansion économique. — Foires nationales et internationales. — Représentation sur les marchés étrangers. — Subvention à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger	150.000
	Total pour le ministère du commerce	994.035

Décret n° 65-18 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre du travail.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre du travail, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du travail est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre du travail (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	150.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	30.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-11	Services Extérieurs — Rémunérations Principales	477.471
31-12	Services Extérieurs — Indemnités et Allocations diverses	11.100
31-31	Conseils de Prud'hommes — Rémunérations Principales	44.949
31-32	Conseils de Prud'hommes — Indemnités et Allocations Diverses	522
31-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Salaires et accessoires de salaires	2.421.327
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
Total de la 1ère Partie		3.135.369
3° partie		
<i>Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	630.000
33-92	Prestations facultatives	4.500
33-93	Sécurité sociale	135.000
Total de la 3° partie		769.500
4ème Partie		
<i>Matériel et Fonctionnement des Services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	30.000
34-02	Administration centrale. — Matériel	66.000
34-11	Services Extérieurs — Remboursement de frais	49.560
34-12	Services Extérieurs — Matériel	60.621
34-32	Conseils de Prud'hommes — Matériel	mémoire
34-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Indemnités aux stagiaires	2.920.500
34-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Matériel	1.006.686
34-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Remboursement de frais	143.814
34-45	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Fonctionnement des cantines	796.500
34-51	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Fonctionnement des centres d'accueil	11.064
34-91	Parc automobile	135.000
34-92	Loyers	64.980
Total de la 4ème Partie		5.284.725

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	7 ^e partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Dépenses diverses	3.075
	Total de la 7 ^e partie	3.075
	Total du titre III	9.192.669
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2 ^e partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Contributions de l'Etat aux dépenses d'organismes internationaux	40.587
	3 ^e Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-41	F. P. A. Subventions et indemnités	834.114
	6 ^{ème} Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et Solidarité</i>	
46-04	Subvention exceptionnelle d'équilibre au régime général non agricole de sécurité sociale	mémotre
46-06	Mouvements et déplacements de travailleurs	55.311
	Total de la 6 ^{ème} Partie	55.211
	Total du Titre IV	930.012
	TITRE VIII	
	DEPENSES EFFECTUEES SUR RESSOURCES AFFECTEES	
	1 ^{ère} Partie	
	<i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>	
81-01	Subventions aux œuvres du travail et de la main d'œuvre	12.390
	Total pour le ministère du travail	10.135.071

Décret n° 65-19 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre de la jeunesse

et des sports, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires, pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA,

ETAT A'

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires

au ministre de la jeunesse et des sports

(Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration Centrale — Rémunérations Principales	445.598
31-02	Administration Centrale. — Indemnités et allocations diverses	254.216
31-11	Inspections départementales — Rémunérations principales	221.250
31-12	Inspections départementales. — Indemnités et allocations diverses ..	15.488
31-21	Education physique et sportive. — Rémunérations principales	953.588
31-22	Education physique et sportive. — Indemnités et allocation diverses ..	66.375
31-31	Centres de formation des cadres — Rémunérations principales	378.117
31-32	Centres de formation des Cadres — Indemnités et allocations diverses.	42.037
31-41	Jeunesse et éducation populaire. — Rémunérations principales	3.449.287
31-42	Jeunesse et éducation populaire — Indemnités et allocations diverses.	48.232
31-61	Service civil — Rémunérations principales	mémoire
31-62	Service civil — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
Total de la 1ère Partie		5.874.188
3ème Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite — Charges Sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	605.561
33-92	Prestations facultatives	8.850
33-93	Sécurité sociale	110.625
Total de la 3ème Partie		725.036

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des Services</i>		
34-01	Administration Centrale — Remboursement de frais	47.568
34-02	Administration Centrale — Matériel	56.862
34-11	Inspections départementales — Remboursement de frais	44.250
34-12	Inspections départementales — Matériel	44.250
34-21	Education physique et sportive — Remboursement de frais	26.993
34-22	Education physique et sportive — Matériel	187.178
34-31	Centres de formation des cadres — Remboursement de frais	1.735.927
34-32	Centres de formation des cadres — Matériel	55.092
34-41	Jeunesse et éducation populaire — Remboursement de frais	29.868
34-42	Jeunesse et éducation populaire — Matériel	1.949.433
34-43	Jeunesse et éducation populaire — Entretien des pupilles des centres spécialisés	376.125.
34-61	Service civil — Remboursement de frais	mémoire
34-62	Service civil — Matériel	mémoire
34-91	Parc automobile	208.860
34-92	Loyers	15.930
Total de la 4ème Partie		4.778.336
5ème Partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien	3.318
35-21	Education physique et sportive — Travaux d'entretien	165.938
35-31	Centres de formation des cadres — Travaux d'entretien ..	mémoire
35-41	Jeunesse et éducation populaire — Travaux d'entretien	344.044
35-61	Service Civil — Travaux d'entretien	mémoire
Total de la 5ème Partie		513.300
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-01	Administration centrale — Service de presse, d'information et de Propagande	88.500
37-41	Jeunesse et éducation populaire — Cantines de Jeunes	1.075.275
37-42	Jeunesse et éducation populaire — Cantines de pupilles	mémoire
37-61	Service Civil — Dépenses diverses	mémoire
Total de la 7ème Partie		1.163.775
Total du Titre III		13.054.635

Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
2ème Partie		
<i>Action Internationale</i>		
42-91	Rencontres internationales de jeunes	177.000
	Total de la 2° Partie	177.000
3ème Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Administration centrale. — Subventions. — Participation. — Encouragements	663.750
43-02	Administration centrale. — Fonctionnement des colonies de vacances	mémoire
43-21	Education physique et sportive. — Bourses	mémoire
43-31	Centres de formation des cadres. — Bourses	mémoire
43-41	Jeunesse et éducation populaire. — Bourses	mémoire
	Total de la 3° Partie	663.750
4° Partie		
<i>Action économique</i>		
<i>Encouragements et interventions</i>		
44-01	Subventions à l'office de l'Artisanat	mémoire
44-02	Création et organisation de brigades du Travail	44.250
	Total de la 4° Partie	44.250
6° Partie		
<i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>		
46-41	Education surveillée — Interventions diverses	39.825
	Total de la 6° Partie	39.825
TITRE VII		
REPARATIONS DES DOMMAGES		
2° Partie		
<i>Domages causés par la guerre</i>		
72-91	Réaménagement et rééquipement des centres d'éducation populaire ..	mémoire
TITRE VIII		
DEPENSES SUR RESSOURCES AFFECTEES		
1° Partie		
<i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>		
81-21	Oeuvres sociales en faveur du personnel enseignant et de leurs familles ..	2.655
	Total pour le ministère de la jeunesse et des sports ..	13.982.115

Décret n° 65-20 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre de la réforme administrative et de la fonction publique.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre de la réforme administrative et de la fonction publique, par la loi n° 64-360

du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires, pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art 2. — Le ministre de la réforme administrative et de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre de la réforme administrative et de la fonction publique

(Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	167.121
31-02	Administration centrale. — Remboursement de frais	12.834
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1ère partie	179.955
	3° partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	63.750
33-92	Prestations facultatives.	mémoire
33-93	Sécurité sociale	6.000
	Total de la 3° partie	69.750
	4° Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	20.100
34-02	Administration centrale. — Matériel	55.311
34-91	Parc automobile	2.520
	Total de la 4° partie	77.931
	6° partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-11	Subventions de fonctionnement à l'Ecole nationale d'administration et aux centres de formation administrative	663.750
	Total de la 6° Partie	663.750
	Total pour le ministère de la réforme administrative et de la fonction publique	991.386

Décret n° 65-21 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre du tourisme.

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre du tourisme, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A
Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires
au ministre du tourisme
(Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1^{re} Partie		
<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration Centrale — Rémunérations Principales	406.878
31-02	Administration Centrale — Indemnités et Allocations Diverses	175.785
31-03	Direction de l'artisanat. — Rémunérations principales	mémoire
31-04	Direction de l'artisanat. — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-11	Services Extérieurs — Rémunérations Principales	284.085
31-12	Services Extérieurs — Indemnités et Allocations Diverses	19.173
31-21	Services à l'Etranger — Rémunérations Principales	63.423
31-22	Services à l'Etranger — Indemnités et Allocations diverses	137.175
Total de la 1 ^{re} partie		1.086.519
3^e Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	150.303
33-92	Prestations facultatives	4.425
33-93	Sécurité sociale	mémoire
Total de la 3 ^e partie		154.728
4^e Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration Centrale — Remboursement de frais	309.750
34-02	Administration Centrale — Matériel	351.786
34-03	Direction de l'artisanat services extérieurs. — Remboursement de frais.	mémoire
34-04	Direction de l'artisanat services extérieurs. — Matériel et fonctionnement des services	mémoire

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	10.620
34-12	Services extérieurs — Matériel	49.449
34-21	Services à l'étranger — Remboursement de frais	102.438
34-22	Services à l'étranger — Matériel	127.662
34-91	Parc automobile	99.564
34-92	Paiement de loyers	182.310
	Total de la 4 ^e partie	1.233.579
	5 ^e Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-91	Entretien des bâtiments administratifs	143.814
	Total de la 5 ^e Partie	143.814
	7 ^e Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Dépenses relatives à des Congrès et missions	1.263.339
37-91	Manifestations et fêtes	199.125
	Total de la 7 ^e partie	1.462.464
	Total du titre III	4.081.104
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^e Partie	
	<i>Bourses</i>	
43-01	Formation Professionnelle — Bourses	154.875
	Total de 3 ^e Partie	154.875
	4 ^e Partie	
	<i>Subventions</i>	
44-01		
44-02	Subventions pour l'entretien des biens vacants à caractère touristique ..	774.375
44-04	Subventions aux associations et divers organismes touristiques et déve- loppement du Tourisme	138.282
	Subventions au C.A.T.A.	mémoire
	Total de la 4 ^e Partie	912.657
	Total du Titre IV	1.067.532
	TITRE VIII	
	DEPENSES SUR RESSOURCES AFFECTEES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Emploi du produit des Jeux, du Pari Mutuel et de la Loterie</i>	
81-21	Cœuvres Sociales en faveur du Personnel	2.655
	Total pour le Ministère du Tourisme	5.151.291

Décret n° 65-22 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au ministre des habous.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au ministre des habous, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de douzièmes provisoires, pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des habous est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au ministre des habous (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunération d'activité</i>	
31-01	Administration Centrale et inspection — Rémunérations principales ..	304.881
31-02	Administration Centrale et inspection — Indemnités et allocations diverses	18.807
31-11	Cultes — Rémunérations principales	mémoire
31-12	Cultes. — Indemnités de fonction	1.828.236
31-21	Enseignement religieux — Rémunérations principales	145.107
31-22	Enseignement religieux — Indemnités et allocations diverses	375.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1ère Partie	2.672.031
	3ème Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	461.661
33-92	Prestations facultatives	7.743
33-93	Sécurité sociale	89.412
	Total de la 3ème Partie	558.816
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration Centrale et inspection — Remboursement de frais	29.868
34-02	Administration centrale et inspection. — Matériel	39.825

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
34-11	Cultes — Remboursement de frais	17.700
34-12	Cultes — Matériel	121.686
34-22	Enseignement religieux. — Matériel	4.425
34-91	Parc automobile	19.914
	Total de la 4ème Partie	233.418
	5ème Partie	
	TRAVAUX D'ENTRETIEN	
35-01	Administration Centrale et Inspection Travaux d'entretien des bâtiments du Ministère des Habous	4.425
35-11	Cultes — Travaux d'entretien des édifices du Culte Musulman	130.536
35-12	Rénovation et transformation des Mosquées restituées	mémoire
35-21	Enseignement religieux — Entretien des édifices de l'enseignement religieux	11.064
	Total de la 5ème Partie	146.025
	7ème Partie	
	DEPENSES DIVERSES	
37-01	Dépenses d'organisation de congrès et missions pour recherches sur les Habous	15.432
37-02	Dépenses d'organisation de stages de formation professionnelle des agents du culte	4.425
37-03	Pèlerinage aux lieux saints de l'Islam	44.250
	Total de la 7ème Partie	64.107
	Total du Titre III	3.674.370
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Aide aux œuvres de culture musulmane	1.329
43-21	Bourses d'entretien aux élèves méritants et subventions aux institutions islamiques	mémoire
	Total pour le ministère des Habous	3.675.726

Décret n° 65-23 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au budget des charges communes.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au budget des charges communes, par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964, à titre de dou-

zièmes provisoires, pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au budget des charges communes

(Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE I	
	DETTE PUBLIQUE ET DEPENSES EN ATTENUATION DES RECETTES	
	1 ^o Partie	
	<i>Dettes amortissables</i>	
11-01	Emprunts d'Etat	11.431.409
11-02	Chemins de fer. — Annuités de rachat	43.479
	Total de la 1 ^o Partie.....	11.474.888
	2 ^o Partie	
	<i>Dettes intérieures. — Dette flottante</i>	
12-01	Intérêts des comptes de dépôts au Trésor et des bons du Trésor.....	275.000
	Total de la 2 ^o Partie	2.750.000
	4 ^o Partie	
	<i>Garanties</i>	
14-01	Garanties aux emprunts contractés par divers.....	mémoire
14-02	Garanties aux avances bancaires et garanties diverses	mémoire
14-03	Participation de l'Algérie à la constitution du fonds de garantie des marchés des collectivités et établissements publics	mémoire
	Total de la 4 ^o Partie.....	mémoire
	5 ^o Partie	
	<i>Dépenses en atténuation des recettes</i>	
15-01	Remboursements sur produits indirects et divers	125.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
15-02	Attribution à divers du produit d'amendes et condamnations pécuniaires	50.000
15-03	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure. — Remises gracieuses et débet admis en surséance indéfinie.	mémoire
15-04	Exercice du droit de préemption de l'administration en matière de mutation d'immeubles ou de droits immobiliers	mémoire
	Total de la 5 ^e Partie	175.000
	7 ^e Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
17-10	Couverture des créances irrécouvrables constatées au titre des opérations d'avances du Trésor	mémoire
17-11	Remboursement des découverts des exercices antérieurs	mémoire
17-12	Versement à la Caisse de réserve	mémoire
17-13	Remboursement aux comptes de trésorerie intéressés des différences entre le prix d'achat et le prix de vente de valeurs constituant le placement des fonds libres de l'Algérie	mémoire
	Total de la 7 ^e Partie.....	mémoire
	Total du Titre I.....	14.399.888
	TITRE II	
	POUVOIRS PUBLICS	
20-21	Assemblée Nationale	3.320.000
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{er} Partie	
	<i>Personnel - Rémunérations d'activité</i>	
31-91	Crédit provisionnel pour ajustement de divers crédits de personnel ..	3.219.605
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	250.000
31-94	Rémunération de fonctionnaires en congé d'expectative	mémoire
	Total de la 1 ^{re} Partie	3.469.605
	2 ^e Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-91	Arrérages de pensions et allocations viagères	mémoire
32-92	Rentes d'accidents de travail	625.000
32-93	Indemnisation des dommages de guerre — dommages corporels	mémoire
32-94	Contribution patronale pour la constitution des pensions — dotations de la Caisse Générale des Retraites de l'Algérie	3.750.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS EN D.A.
32-95	Remboursement à la Caisse Autonome d'amortissement des rentes servies en échange d'obligations émises ou garanties par l'Algérie et majoration de ces rentes viagères	3.750
32-96	Contribution patronale à la constitution des retraites de certains agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'Etat	mémoire
32-99	Contribution de l'Etat à la constitution de retraites des ouvriers permanents	250.000
	Total de la 2 ^e Partie	4.628.750
	3 ^e Partie	
	<i>Personnel. — Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	1.250.000
33-93	Sécurité Sociale	1.875.000
33-94	Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	10.875.000
	Total de la 3 ^e Partie.....	14.000.000
	4 ^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-92	Frais de passages	1.250.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertise. — Indemnités dues par l'Etat	125.000
34-94	Remboursements au Budget annexe des Postes et Télécommunications.	3.875.000
	Total de la 4 ^e Partie.....	5.250.000
	6 ^e Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-91	Participation du budget de l'Etat au déficit du budget annexe des Postes et Télécommunications	mémoire
	7 ^e Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-91	Dépenses éventuelles. — Complément éventuel des dotations des chapitres énumérés à l'Etat B	2.500.000
37-92	Dépenses accidentelles	62.500
	Total de la 7 ^e Partie.....	2.562.500
	Total du Titre III.....	29.910.855

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
2 ^e Partie		
<i>Action internationale</i>		
42-01	Participation aux organismes internationaux	3.750.000
	Total de la 2 ^e Partie	3.750.000
4 ^e Partie		
<i>Action économique</i>		
<i>Encouragements et interventions</i>		
44-01	Participation de l'Etat au capital d'Air-Algérie	1.125.000
44-41	Participation à l'Organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien (dépenses de fonctionnement)	mémoire
44-91	Bonification d'intérêts pour l'encouragement à la construction immo- bilière	2.500.000
44-92	Bonifications d'intérêts divers	351.000
44-93	Bonifications d'intérêts aux entreprises ou organismes participant au plan d'équipement du pays	1.000.000
44-95	Remboursements sur produits indirects en faveur de l'industrialisation du pays	2.500.000
44-96	Application des dispositions de l'article 6 de la décision n° 58-015.....	5.000.000
44-97	Subvention à la Caisse de compensation des prix des combustibles miné- raux solides.	mémoire
	Total de la 4 ^e Partie.....	12.476.000
6 ^e Partie		
<i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>		
46-91	Evénements calamiteux, sinistres imprévisibles et non assurables subis par des particuliers non agriculteurs	mémoire
	Total du Titre IV	16.226.000
TITRE VIII		
DEPENSES SUR RESSOURCES AFFECTEES		
1 ^{re} Partie		
<i>Emploi du produit des jeux, du pari mutuel et de la loterie</i>		
81-01	Crédit provisionnel pour ajustement des dotations des chapitres du Titre VIII 1 ^{re} Partie des différents budgets	125.000
	Total de la 1 ^{re} Partie.....	125.000
	Total du Titre VIII.....	125.000
	Total général des charges communes.....	63.981.743

Décret n° 65-24 du 13 janvier 1965 portant répartition des crédits ouverts par la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 au budget annexe des irrigations et de l'eau potable.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu la loi n° 64-360 du 31 décembre 1964 portant ouverture de douzièmes provisoires au titre du budget de fonctionnement pour 1965 et notamment ses articles 1 et 2,

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au budget annexe des irrigations et de l'eau potable, par la loi n° 64-360 du 31 décembre

1964, à titre de douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1965, sont répartis conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des postes et télécommunications, des travaux publics et des transports et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1965.

Ahmed BEN BELLA,

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts à titre de douzièmes provisoires au budget annexe des irrigations et de l'eau potable (Trois douzièmes)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE I	
	Irrigations	
1	Versement à l'Etat des redevances des réseaux de distribution des eaux d'irrigation	1.000.071
2	Charge des associations syndicales dissoutes	570
3	Contribution du service à la constitution des pensions de retraite du personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages	45.801
4	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigations — Rémunérations Principales	142.500
5	Crédit provisionnel pour l'application des mesures d'amélioration de la rétribution des personnels et la révision des indemnités représentatives de frais	mémoire
6	Versements forfaitaires de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires	24.900
7	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Indemnités Diverses	2.499
8	Ouvriers permanents du service de l'hydraulique et de l'Equipement rural — Rémunérations Diverses	382.725
9	Indemnités familiales et résidentielles et majoration pour salaire unique	126.501
10	Sécurité Sociale	19.017

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
11	Secours	501
12	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Remboursement de frais	21.975
13	Frais d'entretien des ouvrages d'irrigation — Matériel et fonctionnement	832.137
14	Dépenses Diverses	750
	Total du Titre I	2.599.947
	TITRE II	
	Eau potable et industrielle	
20	Versement au Budget de l'Etat des redevances d'amortissement	31.443
21	Remboursement de services rendus par l'Etat et salaires d'ouvriers permanents	72.428
22	Frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages	722.115
23	Dépenses à rattacher au Budget de l'Etat pour travaux de renouvellement des ouvrages d'adduction d'eau potable	mémoire
24	Dépenses sur ressources prélevées sur le fonds spécial d'équilibre et d'exploitation de l'adduction d'eau de la Tafna	mémoire
	Total du Titre II	825.984
	TITRE III	
	Commun	
25	Remboursement des découverts des exercices antérieurs (irrigations et eau potable)	1.155.498
	Total des dépenses ordinaires du budget annexe des irrigations et de l'eau potable	4.581.429

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis des 8 et 28 décembre 1964 relatifs aux surfaces déclarées libres après renonciation totale à des permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures au Sahara.

Par arrêté du 1er octobre 1964 a été acceptée la renonciation totale au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit « Oued N'Sa - Erg Barga » détenu par la Société saharienne de recherches pétrolières (S.S.R.P.). Est déclarée libre, la surface comprise à l'intérieur du périmètre ci-après, dont les sommets sont définis par leurs coordonnées dans le système Lambert Sud Algérie. Les côtés de ce périmètre en joignant successivement les sommets, sont des segments de droites.

Points	X	Y
1	840.000	270.000
2	840.000	290.000
3	850.000	290.000
4	850.000	270.000

Les demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures portant en totalité ou en partie sur le périmètre ainsi défini, peuvent être déposées auprès de la direction de l'énergie et des carburants, 9, rue Aspirante Denise Ferrier, Hydra, Alger (8°)

Par arrêté du 26 décembre 1964 a été acceptée la renonciation totale au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures, dit « Oued En Naga », détenu par la Compagnie d'exploration pétrolière (C.E.P.). Est déclarée libre la surface comprise à l'intérieur du périmètre ci-après, dont les sommets sont définis par leurs coordonnées dans le système de coordonnées géographiques Greenwich. Les côtés de ce périmètre, définis en joignant successivement les sommets, sont des arcs de méridiens ou de parallèles :

Points	Longitude Est	Latitude Nord
1	6° 25'	28° 23'
2	6° 35'	28° 23'
3	6° 35'	28° 20'
4	6° 30'	28° 20'
5	6° 30'	28° 10'
6	6° 35'	28° 10'
7	6° 35'	28° 00'
8	6° 30'	28° 00'
9	6° 30'	28° 05'
10	6° 25'	28° 05'

Les demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures portant en totalité ou en partie sur le périmètre ainsi défini peuvent être déposées auprès de la direction de l'énergie et des carburants, 9, rue aspirante Denise Ferrier - Hydra, Alger (8°).

Par arrêté du 26 décembre 1964 a été acceptée la renonciation totale au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit « El Earka », détenu par la Compagnie des pétroles France-Afrique (COPEFA). Est déclarée libre la surface comprise à l'intérieur du périmètre ci-après dont les sommets sont définis par leurs coordonnées dans le système de coordonnées géographiques Greenwich. Les côtés de ce périmètre défini en joignant successivement les sommets sont des arcs de méridiens ou de parallèles :

Points	Longitude	Latitude Nord
1	0° 10' Ouest	28° 45'
2	0° 10' Ouest	29° 20'
3	0° 20' Est	29° 20'
4	0° 20' Est	29° 05'
5	0° 25' Est	29° 05'
6	0° 25' Est	29° 00'
7	0° 30' Est	29° 00'
8	0° 30' Est	28° 55'
9	0° 35' Est	28° 55'
10	0° 35' Est	28° 50'
11	0° 40' Est	28° 50'
12	0° 40' Est	28° 45'
13	0° 50' Est	28° 45'
14	0° 50' Est	28° 40'
15	1° 15' Est	28° 40'
16	1° 15' Est	28° 20'
17	1° 05' Est	28° 20'
18	1° 05' Est	28° 00'
19	1° 10' Est	28° 00'
20	1° 10' Est	27° 50'
21	1° 05' Est	27° 50'
22	1° 05' Est	27° 45'
23	0° 55' Est	27° 45'
24	0° 55' Est	28° 00'
25	0° 50' Est	28° 00'
26	0° 50' Est	28° 05'
27	0° 45' Est	28° 05'
28	0° 45' Est	28° 25'
29	0° 25' Est	28° 25'
30	0° 25' Est	28° 50'
31	0° 10' Est	28° 50'
32	0° 10' Est	28° 45'

Les demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures portant en totalité ou en partie sur le périmètre ainsi défini peuvent être déposées auprès de la direction de l'énergie et des carburants, 9, rue aspirante Denise Ferrier - Hydra, Alger (8°).

Avis du 28 décembre 1964 relatifs aux surfaces déclarées libres après renonciation totale à des permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Algérie du Nord.

Par arrêté du 26 décembre 1964 a été acceptée la renonciation totale au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Mechéria » détenu par les sociétés : MOBILREX, Producing Algérie Inc. et société anonyme française de recherches et d'exploitation des pétroles (SAFREP). Est déclarée libre la surface comprise à l'intérieur

du périmètre constitué par les arcs de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après, par leurs coordonnées géographiques, le méridien d'origine étant celui de Paris :

1 3,7 gr W 38,0 gr N	13 1,2 gr W 38,1 gr N
2 3,4 gr W 38,0 gr N	14 1,4 gr W 38,1 gr N
3 3,4 gr W 38,2 gr N	15 1,4 gr W 37,9 gr N
4 3,3 gr W 38,2 gr N	16 1,7 gr W 37,9 gr N
5 3,3 gr W 38,3 gr N	17 1,7 gr W 38,4 gr N
6 3,1 gr W 38,3 gr N	18 2,8 gr W 38,4 gr N
7 3,1 gr W 38,4 gr N	19 2,8 gr W 37,9 gr N
8 3,0 gr W 38,4 gr N	20 2,6 gr W 37,9 gr N
9 3,0 gr W 38,6 gr N	21 2,6 gr W 37,5 gr N
10 1,0 gr W 38,6 gr N	22 2,5 gr W 37,5 gr N
11 1,0 gr W 38,2 gr N	23 2,5 gr W 37,1 gr N
12 1,2 gr W 38,2 gr N	24 3,7 gr W 37,1 gr N

Les demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant en totalité ou en partie sur le périmètre ainsi défini peuvent être déposées auprès de la direction de l'énergie et des carburants, 9, rue aspirante Denise Ferrier, Hydra, Alger (8°).

Par arrêté du 26 décembre 1964 a été acceptée la renonciation totale au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Chotts Rharbi et Chergui » détenu par les sociétés : Société nationale des pétroles d'Aquitaine (S.N.-P.A.), Società agricola E industriale per la cellulosa italiana, Società PETROSUD, Società OFFICINE MECCHANICHE. Sont déclarées libres les surfaces comprises à l'intérieur des périmètres constitués par les arcs de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien d'origine étant celui de Paris :

Périmètre A :

A - 1 4,3 gr W 37,7 gr N	C - 1 3,7 gr W 36,9 gr N
B - 1 3,7 gr W 37,7 gr N	D - 1 4,3 gr W 36,9 gr N

Périmètre B.

A - 2 2,8 gr W 38,4 gr N	C - 2 1,7 gr W 37,9 gr N
B - 2 1,7 gr W 38,4 gr N	D - 2 2,8 gr W 37,9 gr N

Périmètre C :

A - 3 2,6 gr W 37,8 gr N	C - 3 2,0 gr W 37,5 gr N
B - 3 2,0 gr W 37,8 gr N	D - 3 2,6 gr W 37,5 gr N

Les demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant en totalité ou en partie sur les périmètres ainsi définis peuvent être déposées auprès de la direction de l'énergie et des carburants, 9, rue aspirante Denise Ferrier, Hydra, Alger (8°).

Par arrêté du 26 décembre 1964 a été acceptée la renonciation totale au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Bordj Moudjahaf Palat » détenu par les sociétés : Société anonyme française de recherches et d'exploitation des pétroles (S.A.F.R.E.P.) ; MOBILREX et Mobil Producing Algeria Inc. Sont déclarées libres les surfaces comprises à l'intérieur des périmètres constitués par les arcs de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après, par leurs coordonnées géographiques, le méridien d'origine étant celui de Paris.

Périmètre de Bordj-Moudjahaf :

BM 1	1,0 gr W	38,7 gr N
BM 2	0,7 gr W	38,7 gr N
BM 3	0,7 gr W	38,8 gr N
BM 4	0,4 gr W	38,8 gr N
BM 5	0,4 gr W	38,4 gr N
BM 6	1,0 gr W	38,4 gr N

Périmètre de Palat,

A	1,6 gr W	39,3 gr N
B	1,0 gr W	39,3 gr N
C	1,0 gr W	39,1 gr N
D	1,6 gr W	39,1 gr N

Les demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant en totalité ou en partie sur les périmètres ainsi définis peuvent être déposées auprès de la direction de l'énergie et des carburants, 9, rue aspirante Denise Ferrier, Hydra, Alger (8°).

Par arrêté du 26 décembre 1964 a été acceptée la renonciation totale au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Djebel Bou-Daoud » détenu par la Société de prospection et exploitations pétrolières en Alsace (PREPA) et la Société AFROPEC. Est déclarée libre la surface comprise à l'intérieur du périmètre constitué par des arcs de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après. Les coordonnées indiquées étant des coordonnées géographiques prenant comme origine le méridien de Paris.

D. — Intersection du parallèle 36,6 gr N avec la limite Sud du département de Saïda.

E. — 2,8 gr W	36,6 gr N
A. — 2,8 gr W	37,05 gr N
B. — 2,25 gr W	37,05 gr N

C. — Intersection du méridien 2,25 gr W avec la limite Sud du département de Saïda.

Les demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant en totalité ou en partie sur le périmètre ainsi défini peuvent être déposées auprès de la direction de l'énergie et des carburants 9, rue aspirante Denise Ferrier, Hydra, Alger (8°).

Avis du 28 décembre 1964 relatif à la surface déclarée libre par suite de la non demande de renouvellement d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures au Sahara.

Par suite de la non demande de renouvellement du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit « REGGANE » détenu par la compagnie d'exploration pétrolière (C.E.P.), est déclarée libre la surface comprise à l'intérieur du périmètre défini en joignant successivement les points désignés ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien d'origine étant celui de Greenwich.

Points	Longitude	Latitude Nord
1	0°	27° 15'
2	0°	27°
3	1° Est	27°
4	1° Est	26° 40'
5	1° 20' Est	26° 40'
6	1° 20' Est	26° 30'
7	0° 50' Ouest	26° 30'

8 intersection du méridien 0° 50, Ouest avec la droite joignant le point de coordonnées : 2° Ouest, 28° 30' Nord, d'une part, et le point 9 de coordonnées : 0° 10' Ouest, 27° 15' Nord, d'autre part.

9	0° 10, Ouest	27° 15,
---	--------------	---------

Les demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures portant en totalité ou en partie sur le périmètre ainsi défini peuvent être déposées auprès de la direction de l'énergie et des carburants, 9, rue aspirante Denise Ferrier, Hydra, Alger (8°).

EMPRUNT. — Bons à 10 % 1955.

(Arrêté du 16 mars 1955)

Dernière tranche

Liste des bons sortis au tirage annuel du 8 janvier 1965 et des bons sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Sont remboursables à compter du 1^{er} avril 1965 les bons ne figurant pas sur la liste ci-après et non encore remboursés.

Numéros des obligations	Années d'amortissement	Numéros des obligations	Années d'amortissement
Bons de 10.000 nouveaux francs			
1 à 2	65	1.550	59
3 à 126	64	1.795 à 1.840	61
124 à 344	65	1.841 à 2.140	56
345 à 626	63	2.141 à 2.293	61
627 à 944	63	2.501	60
965 à 1.264	57	2.695 à 2.943	62
1.265 à 1.443	64	2.944 à 3.000	65
1.444 à 1.494	62		
Bons de 1.000 nouveaux francs			
100.001 à 100.998	59	115.244 à 117.205	58
100.000 à 103.027	62	117.206 à 120.105	56
103.028 à 105.927	63	120.106 à 120.427	58
105.928 à 105.959	65	120.428 à 122.673	61
105.960 à 108.844	64	122.674 à 125.573	60
108.845 à 111.712	65	125.574 à 126.227	61
111.728 à 112.343	53	126.228 à 127.098	62
111.713 à 111.727	64	127.099 à 129.000	59
112.344 à 115.243	57		
Bons de 100 nouveaux francs			
200.001 à 201.243	65	225.766 à 230.865	58
201.244 à 203.955	64	230.866 à 233.128	60
203.956 à 207.812	65	233.129 à 238.228	57
207.813 à 207.873	64	238.229 à 243.328	59
207.874 à 212.973	56	243.329 à 243.726	60
212.974 à 218.073	62	243.727 à 245.141	61
218.074 à 219.641	64	245.142 à 250.241	63
219.642 à 223.326	61	250.242 à 251.000	64
223.327 à 225.765	60		

N.B. — Parmi les bons de 10.000 nouveaux francs sortis au tirage, certains ont pu être monnayés contre des coupures de 1.000 N.F. portant le même numéro que les dits bons avec juxtaposition des lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, il est précisé que ces coupures doivent être considérées comme amorties.

Le remboursement des bons et le paiement des coupons auront lieu à partir du 1^{er} avril 1965 aux caisses des établissements ci-après :

- Banque centrale d'Algérie,
- Comptoir national d'escompte de Paris,
- Banque industrielle de l'Afrique du Nord,
- Banque nationale pour le commerce et l'industrie Afrique,
- Banque de Paris et des Pays-Bas,
- Barclays bank,
- Société nouvelle de la compagnie algérienne de crédit et de banque,
- Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
- Crédit lyonnais,
- crédit industriel et commercial,
- Société générale,

- Société marseillaise de crédit,
- Caisse algérienne de crédit agricole mutuel,
- crédit algérien,
- Caisse centrale algérienne du crédit populaire,
- Trésorerie générale de l'Algérie,
- Recette principale des finances,
- Recette des contributions diverses.

EMPRUNTS ALGERIEN 5% 1949

Liste récapitulative des obligations amorties au tirage annuel du 13 janvier 1965 et des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursés

Numéros des obligations	Années d'amortissement	Numéros des obligations	Années d'amortissement
Obligations de 1.000 nouveaux francs			
32.497 à 32.563	62	22.117 à 22.120	64
02.293 à 02.667	63	52.001 à 52.006	65
Obligations de 100 nouveaux francs			
125.102 à 125.346	62	269.052 à 269.687	65
224.890 à 225.898	63	304.607 à 305.518	59
234.065 à 234.578	61	335.301 à 335.613	64
240 à 221	60		

OBLIGATIONS DE 100 NOUVEAUX FRANCS

La présente liste porte à 1.195 le nombre d'obligations réduites à l'unité de 100 N.F. amorties par tirage au sort ou rachat en bourse depuis l'établissement du nouveau tableau d'amortissement établi compte tenu des obligations admises en souscription à l'emprunt 3 1/2 % 1958 à capital garanti et réduit 64.125 le nombre de titres réduits à l'unité de 100 F. restant à rembourser jusqu'à l'amortissement définitif de l'emprunt.

Le remboursement des obligations et le paiement des coupons auront lieu à partir du 15 février 1965 aux caisses des établissements ci-après :

- Banque centrale d'Algérie,
- Comptoir national d'escompte de Paris,
- Banque de Paris et des Pays-Bas.
- Crédit lyonnais,
- Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France,
- Crédit algérien,
- Compagnie algérienne de crédit et de banque,
- Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
- Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts,
- Banque industrielle de l'Afrique du Nord,
- Banque nationale pour le commerce et d'industrie (Afrique),
- Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Paris),
- Crédit industriel et commercial,
- Trésorerie générale de l'Algérie,
- R.P.F. (recette principale des finances),
- R.C.D. (recettes des contributions diverses),

MARCHES. — Appel d'offres

DEPARTEMENT DE MOSTAGANEM

Arrondissement de Tighenif

Commune d'Aouf

CONSTRUCTION

D'UNE ECOLE DE DEUX CLASSES ET D'UN LOGEMENT

Un « appel d'offres ouvert » est lancé pour la construction d'une école de 2 classes et 1 logement à Aouf (ex Aouzalel) dont le coût approximatif global est évalué à : 82.000 D.A.

BASE DE L'APPEL D'OFFRES

Les travaux sont traités à lot unique comprenant : Terrassement, gros-œuvre, menuiserie, quincaillerie, ferronnerie, plomberie, zinguerie, électricité, peinture, vitrerie.

Ces travaux seront traités au mètre sur bordereau des prix unitaires d'application.

LIEU DE CONSULTATION DU DOSSIER

Les entrepreneurs pourront recevoir le dossier nécessaire à la présentation de leurs offres à : études techniques et réalisations algériennes, 28, rue Mohamed Khemisti à Oran à compter du lundi 4 janvier 1965, contre remboursement des frais de reproduction.

RECEPTION DES OFFRES

Les soumissions des entreprises devront parvenir ou être déposées sous pli cacheté en mairie d'Aouf le jeudi 21 janvier 1965 à 18 heures, terme de rigueur.

L'ouverture des plis n'est pas publique.